

VBC Haut-Lac

Société de Swiss Volley et Swiss Volley Région Valais (SVRW)

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU VBC HAUT-LAC LE 11.08.2017 A LA SALLE COMMUNALE DE VOUVRY

L'assemblée est présidée par Katia Genolet et elle débute à 20:01 en présence de :
Katia Genolet, Aude Bréganti, Caroline Bovay, Aline Nonn, Fontana Christian, Gex Zélie, Gex Pauline, Méoli Ludmilla, Cornut Aude, Clerc Sindara, Rebord Jean-François, Favez Steve, Gex Gabrielle.

Liste des personnes excusées: Jean-François Ladret, Vincent Amiguet, Emilie Raemy, Sacha Stadelmann

Contrôle des présences

Aude Bréganti a vérifié que la feuille des présences ait été visée par toutes les personnes présentes.

Acceptation de l'ordre du jour

Katia Genolet remercie l'assemblée d'être présente. L'ordre du jour est accepté.

Lecture des statuts

Aude Bréganti et Aline Nonn lisent à tour de rôle les statuts de l'association qui ont été validées par l'entier de l'assemblée. Toutefois, il a été remarqué dans les statuts qu'une première fois, les vérificateurs de comptes étaient désignés pour un an et une fois pour la durée de deux ans. Décision est prise de corriger les statuts pour que les deux vérificateurs de compte soient élus sur deux ans. L'élection des vérificateurs de comptes avait également été oubliée dans l'ordre du jour. Les modifications ont été acceptées à l'unanimité par l'assemblée.

Rapport du président

Après de nombreuses années de réflexions ceci depuis que le volley a pris de l'ampleur au sein de la société de gym, le groupe de volley a fait le choix de quitter la Mouette pour former le VBC Haut-Lac. Cette décision a été motivée par plusieurs facteurs dont la facturation excessive de la location des salles de sport du CO Vouvry qui se montait à plus de 4'000.- /année. De plus, les jeunes viennent de toutes les communes voisines jusqu'à Muraz voire même Saxon et Martigny pour le groupe des femmes.

Afin d'assurer une certaine stabilité à ce nouveau club, c'est une partie de l'équipe féminine qui prend sous son aile le VBC Haut-Lac en formant ce comité. Ainsi, nous nous sommes d'abord présentés à l'assemblée de l'Union des sociétés locales de Vouvry en février dernier, et avons été accepté par la communauté.

Nous remercions la société de gym La Mouette d'avoir, durant toutes ces années, pris soins des rescapés du volley (M2) dans la commune de Port-Valais et aidé à recréer le mouvement « volleyistique » que nous connaissons aujourd'hui. D'abord, un volley détente, puis une équipe féminine et un groupe de mini-volley qui a donné vie à des juniors U15 et U17. Qu'il est beau et gratifiant de voir les « bébés » du mini-volley jouer aujourd'hui dans l'équipe des femmes ! C'est une renaissance, celle d'un volley qui existait il y a des années et qui, pour diverses raisons, avait perdu en popularité. Nous aurons mis plus de 20 ans à retrouver ce qu'il était par le

passé et sans La Mouette, rien n'aurait pu voir le jour... Il ne nous reste qu'à espérer un avenir aussi glorieux que ces 10 dernières années.

Lecture des comptes prévisionnels 2017-2018 : la lecture des comptes est faite par Caroline Bovay. Les recettes engrangées par les cotisations et l'organisation d'un tournoi s'élèvent à CHF 9'440.- pour des dépenses de CHF 7'080.- et donc un bénéfice de CHF 2'360. Katia Genolet précise que la société de gym-volley La Mouette de Port-Valais prêtera 5'000 CHF au VBC Haut-Lac avec un remboursement sur 5 ans sans intérêt. Ce prêt permettra au nouveau club de payer ses premières factures.

Election du comité : Aude Bréganti (Secrétaire) – acceptée sans objection, Caroline Bovay (Caissière) – acceptée sans objection, Aline Nonn (Vice-présidente) – acceptée sans objection, Katia Genolet (Présidente) – acceptée sans objection. Katia Genolet demande à s'il y a des personnes de l'assemblée qui souhaitent faire partie du comité. Trois personnes se portent volontaires dont : Ludmilla Méoli, Zélie Gex et Pauline Gex toutes trois acceptées sans objection par l'assemblée.

Admissions des entraîneurs : Steve Favez responsable des Juniors U13

Démissions des entraîneurs : Vincent Amiguet responsable de la 4^{ème} ligue femme et Pierre-Alain Longchamp responsable des Juniors U17

Cotisations : Lecture des cotisations faites par Caroline Bovay et acceptées à l'unanimité après quelques précisions comme suit :

A. Mini-volley : CHF 110.-

B. Juniors U13 : CHF 120.-

C. Juniors U19 : CHF 140.-

D. F4 : CHF 150.-

Le coût des licences sera assumé directement par les joueur(se)s détenteur(rice)s de ce titre.

Nomination des vérificateurs de compte : Gabrielle Gex et Christian Fontana élus à l'unanimité par l'assemblée.

Divers :

- L'inscription des membres se fera en ligne sur le site officiel www.vbchl.ch. Chaque membre ne souhaitant pas renouveler son engagement devra obligatoirement informer le club de sa démission, sans quoi le renouvellement est tacite. Ceci est validé par l'assemblée.
- Des flyers peuvent être distribués dans les écoles, mais il faut l'aval des directeurs et les enseignants ne les distribuent pas toujours. Ce mode de communication paraît donc compliqué. En revanche en cas de besoin, le club peut s'adresser à la commune qui peut fournir une liste des adresses des jeunes selon leur âge. Au niveau des journaux, il y a la possibilité de faire paraître une annonce dans le nouvelliste, mais cette solution serait peut-être payante et pas forcément assez ciblée. Selon Christian Fontana, il y a le Vendredi qui est gratuit et touche pas mal de monde. L'info Vouvry serait également une excellente opportunité.
- En sa qualité de membre du comité de Swiss Volley Région du Valais, Christian Fontana prend la parole pour féliciter l'arrivée de ce nouveau club et remercier ses membres pour leur engagement. Il informe également l'assemblée que le club peut toucher des subsides à l'aide d'un formulaire remis pas la commune.

L'assemblée générale se termine officiellement à 21h07

Par la secrétaire : Aude Bréganti